

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

SECOND WORLD HEALTH ASSEMBLY

A2/42 ✓  
2 June 1949

ORIGINAL: ENGLISH

✓ RELATIONS WITH INTERGOVERNMENTAL MARITIME  
CONSULTATIVE ORGANIZATION  
(Provisional Agenda item No. 9.16.2.)

The Director-General has the honour to inform the Assembly that he has explored informally with the Executive Secretary of the Preparatory Committee of the Intergovernmental Maritime Consultative Organization the establishment of a working arrangement similar to the arrangements which have been concluded with ICAO and the Interim Commission of ITO.

In view of the limited functions of the Preparatory Committee, the Executive Secretary considers that the establishment of relations should be postponed until the first Assembly of IMCO. A similar decision has been taken by the Preparatory Committee with respect to the establishment of relations with ILO and IC.I.TO. In the interval contact will be maintained at the secretariat level for the exchange of documents and the study of common problems.

ASSEMBLEE MONDIALE  
DE LA SANTE

A2/42  
2 juin 1949

ORIGINAL: ANGLAIS

RELATIONS AVEC L'ORGANISATION CONSULTATIVE MARITIME INTERGOUVERNEMENTALE  
(Point 9.16.2. de l'Ordre du jour provisoire)

Le Directeur général a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée qu'il a examiné, au cours d'entretiens officiels, avec le Secrétaire exécutif du Comité préparatoire de l'Organisation Consultative Maritime Internationale, la possibilité d'établir avec cette Organisation un arrangement de travail analogue à ceux qui ont été conclus avec l'OACI, ainsi qu'avec la Commission intérimaire de l'OIC.

Etant donné le caractère limité des fonctions du Comité préparatoire, le Secrétaire exécutif estime que l'établissement de relations avec d'autres institutions devrait être renvoyé jusqu'après la première Assemblée de l'OCMI. Une décision analogue a été prise par le Comité préparatoire en ce qui concerne l'établissement de relations avec l'OIT ainsi qu'avec la Commission intérimaire de l'OIC. Dans l'intervalle, le contact sera maintenu, à l'échelon du Secrétariat, en vue de l'échange de documentation et de l'étude des problèmes intéressant les deux organisations.